



18 juillet 2017

INFOLIVE n° 11

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE:

∽ Sur le site internet de l'AFIDOL : http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2017

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

MOUCHE Le niveau de risque est estimé normal pour la saison.

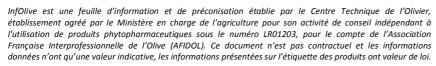
Il est impératif que vos parcelles soient protégées.

DALMATICOSE Pour limiter les risques de dalmaticose, assurez-vous d'avoir une bonne

protection préventive contre la mouche.

IRRIGATION Poursuite des arrosages.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.











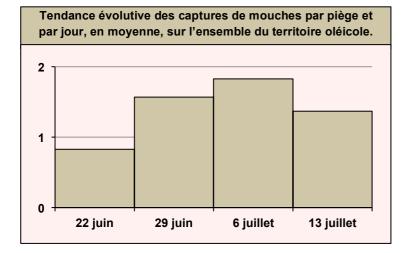






Observations * :

Le BSV n°9 du 17 juillet et le réseau de piégeage de l'Afidol rapportent que la mouche est présente dans tous les secteurs (http://afidol.org/oleiculteur/carte-des-piegeages), et à des niveaux hétérogènes même localement. Globalement, les captures de mouches de la semaine dernière sont en légère diminution par rapport à celles de la semaine précédente, mais restent à un niveau normal pour la saison. Des piqûres continuent à être observées mais, dans la plupart des cas, elles ont avorté à cause de la chaleur. On observe aussi les premières larves, dans des parcelles qui n'ont pas été protégées. Dans les zones précoces, ces dégâts entraineront le début du deuxième vol vers fin juillet ou début août.





Mise en place du réseau de suivi des dégâts de mouches par l'Afidol

Dans le cadre d'un projet cofinancé par l'Union Européenne, France Agrimer et l'Afidol, le réseau de suivi des dégâts de la mouche a été remis en place cette année sur l'ensemble du bassin oléicole français. Il vient s'ajouter au réseau de piégeage et apportera des informations complémentaires sur les dégâts réels observés causés par la mouche. Les observations sont réalisées sur un total de 40 parcelles et ont débuté la semaine dernière. Les informations sont consultables sur le lien suivant :

http://www.afidol.org/tracoliv/Degatmouches/showObsMap/2017/0/sites/0

Aussi, une fiche indicative est disponible sur le site de l'Afidol illustrant les différents stades de la mouche observés et les dégâts causés sur les olives : http://afidol.org/Fiche_Photos_Degats_mouche.pdf

Évaluation du risque :

Le risque de ponte est estimé normal pour la saison.

Préconisations :

Dans tous les secteurs, il est impératif que les parcelles soient protégées contre la mouche. Nous vous conseillons très fortement d'appliquer une barrière minérale si votre parcelle n'est pas protégée. On pourra avoir recours aux insecticides adulticides seulement dans les parcelles non protégées qui connaissent actuellement une augmentation significative du vol de mouche, et dans les parcelles à forts risques (vergers littoraux peu chargés avec variétés attractives) dont le dernier traitement insecticide date de plus de deux semaines.

En ce qui concerne les parcelles moins sensibles, on se réserve l'utilisation de l'insecticide adulticide pour la deuxième génération de mouches qui devrait se manifester dans dix à vingt jours selon les secteurs.

RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

BARRIÈRES MINÉRALES

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison. Dosage = 4 à 7% d'argile dans la bouillie de traitement.

- Première application dès que les olives font plus de 8 mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges en nombre significatif.
- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après une pluie de plus de 10 mm (ou 20 mm si vous utilisez un mouillant).

Spécialités commerciales	Matière active	Dose				
Baikal WP, Sokalciarbo WP	Kaolin : 1000 g/kg	30 kg/ha				
Argi Nature, Argical Pro	Kaolin : 99%	(mais 60 kg/ha lors de la				
Surround WP Crop Protectant	Silicate d'Aluminium : 949,81 g/kg	première application).				

> ADULTICIDES PRÉVENTIFS CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

Les adulticides préventifs sont des insecticides de contact. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec l'insecticide déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci ait eu le temps de pondre. Ils doivent être utilisés sur les premiers vols de mouche, quand le nombre de mouches augmente dans les pièges et dès que les olives sont réceptives (>8mm).

→ Syneïs appât : Insecticide autorisé en agriculture biologique.

La bouillie doit être appliquée sur 10% de la surface de l'arbre (de préférence zone sud-ouest) avec des grosses gouttes (changer de buse et/ou diminuer la pression). Deux applications sont à réaliser à 7 jours d'intervalle. Le nombre d'applications est limité à 4 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose
Syneïs Appât	Spinosad : 0,02 %	1,2 L/ha

→ **Deltaméthrine et Lambda-Cyhalothrine**: La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent. Ces produits sont très toxiques et dangereux. Le nombre d'applications de deltaméthrine est limité à 3 par an, et celui de la lambda-cyhalothrine l'est à 2 par an.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose	
Decis Protech, Pearl Protech, Split Protech, Decline 1.5 EW, Deltastar, Vivatrine EW	Deltaméthrine 15 g/L	0,083 L/hL	
Envergure, Estamina, Karaibe Pro, Karate Avec Technologie Zeon, Karate Xflow, Karate Zeon, Karis 10 Cs, Kusti, Lambdastar, Ninja Pro, Profi Lambda 100 Cs, Scimitar, Sentinel Pro, Spark, Trafo.	Lambda cyhalothrine 100 g/L	0,110 L/ha	

> OVICIDES CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

Cette stratégie est préconisée à partir du 3^{ème} vol qui débute généralement à partir de la mi-août dans les secteurs les plus précoces (basse altitude). Les ovicides s'appliquent au moment où l'activité de ponte est importante, c'est-à-dire quand les captures augmentent. Quatre à cinq jours après la ponte, il est déjà trop tard pour traiter : ces produits ne sont pas efficaces sur les larves. Pour chacune des deux matières actives disponibles, le nombre d'applications est limité à 2 par an. Ces produits ont également une action adulticide.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose		
Imidan 50 WG	Phosmet : 500 g/kg	1,5 kg/ha		
Calypso, Alanto	Thiaclopride : 480 g/L	0,025 L/hL		

Produits efficaces sur les œufs. Pas sur les larves.

Pour une meilleure persistance d'action de l'*Imidan 50 WG*, il est primordial d'acidifier l'eau de la bouillie si elle est alcaline : le pH recommandé est 5,5. L'acidification de l'eau peut se réaliser avec de l'acide citrique ou sulfurique.

DALMATICOSE

Les premiers dégâts de dalmaticose sont actuellement observés.

Le développement de la dalmaticose étant conditionné aux piqûres de ponte de la mouche de l'olive, assurez-vous d'avoir une bonne protection préventive contre la mouche pour limiter le risque de dalmaticose. Les traitements insecticides appliqués après la ponte de la mouche n'offrent aucune protection contre la dalmaticose.

Les observations des dernières années tendent à montrer que les applications précoces et répétées de barrières minérales durant l'été limitent fortement l'apparition des symptômes, en raison de la diminution des piqûres de ponte par la mouche. Nous insistons donc sur l'importance des barrières minérales (argiles) pour limiter le risque de dalmaticose, plus particulièrement sur les secteurs fortement touchés en 2016 et les variétés plus sensibles (Bouteillan, Cayet roux, Ascolana, Tanche...).



Taches de dalmaticose sur variété Bouteillan

<u>Mentions réglementaires</u>: les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

^{*} Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou

IRRIGATION

Les olives ont atteint le stade du durcissement du noyau dans la plupart des secteurs, sauf en altitude (350 mètres et plus). A ce stade, la multiplication cellulaire des olives est quasiment terminée et les chutes physiologiques de petits fruits se font plus rares. Une fois le durcissement du noyau atteint, il est possible d'espacer les arrosages et ainsi provoquer de légers stress hydriques pour améliorer la qualité globale de l'huile. Cette conduite de l'irrigation ne peut être envisagée que sur des oliviers arrosés par micro-jet ou par un grand nombre de goutteurs (au moins 8 goutteurs par arbre). Si le nombre de goutteurs est insuffisant ou si l'olive est destinée à la confiserie, les apports doivent être rapprochés pour améliorer la disponibilité de l'eau.

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers sont restés très élevés, plus particulièrement dans l'axe rhodanien. Les pluies ont généralement fait défaut, sauf dans les Pyrénées Orientales, en Drôme et en Ardèche où quelques pluies orageuses ont été relevées (moins de 10 mm en général).

Relevés météo du 10 juillet au 16 juillet 2017		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
ETP moyenne en mm / j		7,2	7,2	5,9	5,8	6,1	5,5	6,5	6,7	6,6	6,5	5,2	6,3
Cumul en mm sur la semaine	ETP	50	50	42	41	43	38	45	47	46	46	36	44
	Pluies	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	8

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction des dernières précipitations :

- pluies cumulées inférieures à 10 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 10 à 15 % par rapport aux préconisations ci-dessous.

Apports à prévoir sur un verger adulte ne bénéficiant d'aucune précipitation :

	Apports à prévoir à chaque arrosage lon le mode d'irrigation et fréquence des arrosages	Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
4 .	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	3,4	3,5	2,9	2,8	2,9	2,6	3,1	3,2	3,2	3,1	2,5	3,0
Goutte-à goutte	8 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	5,2	5,2	4,3	4,2	4,4	3,9	4,7	4,8	4,8	4,7	3,8	4,5
9	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	1,7	1,7	1,4	1,4	1,5	1,3	1,6	1,6	1,6	1,6	1,3	1,5
	ro-jet, aspersion, gravitaire osage tous les 10 jours (mm)	21,5	21,6	17,8	17,5	18,3	16,4	19,5	20,1	19,9	19,6	15,6	18,8

Pour rappel, 1 mm d'eau = 10 m 3 / ha ou encore 1 litre / m 2 . Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m 2), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m 2 par défaut.

Sources des données météo : CIRAME / CEHM